

Suisse alémanique : des difficultés amplifiées par la crise

Autor(en): **Krill, Marie-Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1404

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUISSE ALÉMANIQUE: DES DIFFICULTÉS AMPLIFIÉES PAR LA CRISE

Manque de crèches et d'écoles à horaire continu, appartements trop chers, problèmes liés au recouvrement des pensions alimentaires. En Suisse alémanique, les difficultés des familles monoparentales sont partout les mêmes, des difficultés qui se sont encore accentuées avec la crise économique et les coupes budgétaires décidées par les cantons :

«Les personnes qui nous demandent de l'aide sont de plus en plus nombreuses. Mais nos moyens sont limités et notre fonds destiné à financer des bourses de réinsertion professionnelle devrait être réalimenté», souligne Anna Hausherr, secrétaire centrale de la Fédération suisse des familles monoparentales, un organisme qui, pour des raisons financières justement, a été redimensionné et a déménagé de Zurich à Berne l'automne dernier.

La FSFM, qui se veut active sur le plan politique (assurance-maternité, amélioration des allocations pour enfants, etc.), fonctionne également comme centre de consultation et d'information pour toutes les questions qui concernent les parents seuls et leurs enfants. Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h, Anna Hausherr, parfaite bilingue, assure la permanence téléphonique. «Nous recevons surtout des appels de femmes. Leurs questions portent sur le divorce, la séparation ou le droit de visite. Les problèmes financiers sont souvent à l'ordre du jour. Parfois, aussi, elles espèrent simplement une écoute attentive.»

A Berne, il existe en outre quatre associations bernoises de familles monoparentales dans la partie alémanique du canton, qui se trouvent à Ipsach, Berne, Belp et Thörigen.

«Depuis que le canton a réduit ses subventions, le prix des crèches a fortement augmenté à **Bâle**. Lorsqu'on travaille à temps partiel, il est par ailleurs difficile de placer ses enfants, les garderies ne les acceptant qu'à plein temps ou à la rigueur à 80%», fait pour sa part remarquer Ruth Kasham, responsable de l'Association bâloise des familles monoparentales. Une association qui a toutefois aussi quelques succès à son actif. Depuis deux ans, les frais de garde des enfants sont en effet déductibles des impôts à Bâle-Ville, jusqu'à concurrence de 5000 francs. Sur demande, le canton verse par ailleurs des allocations d'éducation aux parents seuls qui ne trouvent pas de place pour leurs bambins dans une crèche ou chez une maman de jour.

A Zurich, l'encadrement des enfants a également pâti des réductions budgétaires. «J'ai renoncé à augmenter mon horaire de travail de 30 à 50%. Compte tenu de la progression des tarifs, je n'aurais tout simplement plus eu les moyens de payer la garderie», note Carola de Luigi, de l'Association zurichoise des familles monoparentales.

Marie-Jeanne Krill

Collaboration Nicole Hager Cœuvray

Adresses

Berne: Fédération suisse des familles monoparentales

On peut y obtenir la liste de quelque 60 groupes et organisations d'entraide existant en Suisse:
Case postale 199
3000 Berne 16
Tél et fax 031 / 351 77 71

Zurich: Verein alleinerziehender Mütter und Väter Zürich

Carola de Luigi
Bündtenweg 747
5616 Meisterschwanden
Tél 056 / 667 34 29

Bâle: Eielfamilien Region Basel

Ruth Kasham
Hirzbrunnenstrasse 19
4058 Bâle
Tél 061 / 691 99 36

QUE FONT LES CANTONS?

Le tableau des possibilités de déduire des frais de garde du revenu, fourni par la Fédération suisse des familles monoparentales, est parlant. En effet, si volonté il y a d'alléger vraiment le poids des impôts qui pèse sur les familles monoparentales, mais aussi sur les femmes qui travaillent et n'ont pas toujours des revenus faramineux, les solutions sont là. Et de constater, en observant ce tableau, que les cantons les plus «primitifs», ne sont pas ceux que l'on croit: voir Berne, Zurich, Genève, Bâle, cantons citadins par excellence, avec un fort taux de femmes dans toutes les situations familiales possibles et imaginables qui travaillent, et qui ne peuvent rien déduire. Mesdames et Messieurs les politiques, à vous de jouer, décidément!

Canton Déductions des impôts fédéraux

AG	rien*
AI	Monofoyer: 4'500.- par an
AR	Monofoyer: 3'840.- par an et par enfant
BE	rien
BL	rien
BS	Monofoyer et double gain max.: 5'000.- ou 10% du revenu brut
FR	rien, motion en suspens
GE	rien
GL	rien
GR	rien
JU	Monofoyer: 2'300.- par an
LU	Monofoyer: frais de garde effectifs jusqu'à 8'700.-
NE	Monofoyer: 5'300.- pour le premier enfant, 1'800.- pour chaque autre enfant, par an
NW	rien

Canton Déductions des impôts fédéraux

OW	Monofoyer et double gain: frais de garde effectifs entièrement déductibles
SG	1'000.- par an et par enfant
SH	rien
SO	Monofoyer et double gain: jusqu'à max. 2'300.- par an et par enfant (total max. 6'300.-)
SZ	rien
TG	Monofoyer: 1'000.-
TI	rien
UR	rien
VD	rien
VS	rien
ZG	rien, initiative pendante
ZH	rien, initiative pendante

*rien: pour pas de déduction fiscale prévue